

Compte-rendu de la réunion des délégués du personnel

France3 Caen

Le 11/01/2018

Informations générales :

Le nouveau réfectoire sera livré mi-février

Permanence assistante sociale : le 09 février

Le nouveau décor et le nouvel habillage seront à l'antenne le 5 février

COCA :

Pas de postes à Caen pour le prochain COCA.

Le poste d'assistante est gelé pour l'instant. La direction va faire appel à des intérimaires pour le premier semestre et prendra une décision ensuite.

Une adjointe de la rédaction part en détachement pour 3 mois, elle sera remplacée.

Rentrée 2018

L'émission Dimanche en politique sera désormais commune aux deux antennes normandes. Réalisées en alternance par Caen et Rouen.

Le RSI va être remanié pour être exploitable aussi bien dans le journal que sur le web (réseaux sociaux). Une réflexion est en cours. Toutes les idées sont les bienvenues. Cette démarche devra également être menée pour le soir3.

Note de FO : l'idée des diffuser le soir 3 et le RSI sur les réseaux sociaux n'est pas nouvelle. Pourquoi ne pas avoir mené cette réflexion plus tôt ?

9h50 : la rubrique On Y revient est supprimée. Depuis Jan Lou Janeir ne collabore plus avec France3 Caen.

Mutualisation des WE (négociation du 22/01) :

La direction a souhaité renégocier le protocole de sortie de grève de juin dernier. Le nombre de journaux mutualisés passeraient de 60 à 64 jours par an.

La direction souhaite également distinguer les mutualisations « économiques » et les mutualisations « éditoriales » qui ne seraient pas comptabilisées dans ces 65 jours (à ce jour, 5 journées de mutualisation éditoriales sont prévues).

Information compétences complémentaires PTA

Depuis plusieurs mois, les délégués du personnel souhaitent qu'une réunion d'information soit organisée pour informer les salariés à propos de l'accord sur les compétences complémentaires des PTA. La direction souhaite attendre le retour d'expérience de la première phase de la mise en place de cet accord : les directions régionales ont fait un état des lieux des compétences complémentaires déjà pratiquées qui seront reconnues à posteriori. Dans un deuxième temps, les demandes d'évolution vers des compétences complémentaires nouvelles seront examinées.

Note de FO : la direction ne semble pas être très pressée de communiquer à ce propos. N'hésitez pas à contacter vos représentants syndicaux pour plus d'information.

Prochaine réunion des délégués du personnel le 09 février 2018.